

PROCES VERBAL
CONSEIL DU 25 AVRIL 2014

**COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE
PROVENCE METROPOLE**

Conseil de Communauté

Procès Verbal de la séance du 25 Avril 2014

La séance est ouverte à 9 H 30
sous la Présidence de Monsieur Guy TEISSIER,
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole

Monsieur LE PRESIDENT.- Mesdames et messieurs, le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer et je déclare la séance ouverte.

I – INSTALLATION D’UN ÉLU DE CHÂTEAUNEUF-LES-MARTIGUES

Monsieur LE PRESIDENT.- Il nous appartient en premier lieu d’installer un élu, c’est le premier point à l’ordre du jour.

M. Vincent Burroni a démissionné de son mandat de conseiller communautaire. Conformément aux dispositions de l’article L273.10 du Code électoral, il est remplacé au sein de notre Assemblée par M. Marc Lopez, nouveau conseiller communautaire et conseiller municipal de Châteauneuf-les-Martigues.

Je souhaite la bienvenue à M. Lopez.

(M. Lopez se lève et salue l’Assemblée.)

(Applaudissements)

II – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 AVRIL 2014

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Je sou mets à votre approbation le procès-verbal de la séance du 7 avril 2014. Y a-t-il des observations ?

(Pas d’observation)

S’il n’y a pas d’opposition, il est accepté à l’unanimité et je vous en remercie.

Le procès-verbal de la séance du 7 avril 2014 est adopté.

III – INFORMATION AU CONSEIL : NOTE DE SYNTHÈSE SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2014

Monsieur LE PRESIDENT.- Le point suivant porte sur la note de synthèse relative aux orientations budgétaires 2014.

Dans la mesure où il n'a pu être tenu de débat d'orientations budgétaires avant le vote du budget primitif, une note sommaire analysant les enjeux du budget à venir doit être communiquée aux élus pour les éclairer sur le contexte financier de notre collectivité. Il s'agit là d'une exigence formelle à laquelle nous nous soumettons et qui n'appelle pas de débat.

IV – EXAMEN DES RAPPORTS

Monsieur LE PRESIDENT.- Le débat budgétaire proprement dit aura lieu à la faveur de l'examen des différents rapports inscrits à l'ordre du jour de la séance, et je vous propose d'ailleurs de débiter.

Ces rapports budgétaires s'étalent du rapport n°1 au rapport n°7.

Je vous propose donc que nous les examinions globalement, et que nous procédions dans un second temps à un vote distinct sur chacun d'entre eux.

Lors de mon discours du 7 avril dernier, je vous avais fait part de mon souhait de disposer dans des délais les plus contraints d'un état des lieux de la santé financière de MPM. Les premiers éléments nous ont été communiqués par la société Kalyps il y a quelques jours, le 22 avril pour être plus précis. Cette synthèse vous a été remise à l'entrée de l'hémicycle.

La situation est préoccupante. Il nous faut impérativement réagir collectivement. Et nous n'avons pas d'autre choix désormais que d'agir simultanément sur trois leviers à la fois.

Le premier : la réduction des dépenses de fonctionnement, le deuxième : la maîtrise de nos investissements et, le troisième, une légère hausse de la fiscalité.

Il serait vain et stérile de vouloir revenir sur le passé et d'incriminer tel ou tel sur les choix qui ont été faits ou sur les décisions qui n'ont pas été prises. Ce n'est pas l'esprit qui m'anime. J'espère en revanche que nous saurons tous être lucides et responsables, aujourd'hui dans les débats, et demain, dans les autres décisions que nous devons prendre ensemble.

Le budget que je vous présente aujourd'hui n'est pas le mien. Il n'était pas possible d'inverser la vapeur en même pas trois semaines.

Mais, j'assume le cap qui a été fixé. Je présenterai, avant l'été, une décision modificative qui concrétisera l'infléchissement des dépenses sur la base d'un travail déjà engagé avec tous les Maires.

Je vais laisser la parole aux orateurs, mais je souhaiterais au préalable que notre collègue Jean Montagnac qui suivra les questions relatives au budget puisse s'exprimer à cet instant sur le budget que je vous soumetts.

Monsieur MONTAGNAC.- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues, j'ai effectivement pu prendre connaissance comme mes collègues du rapport de présentation. Il expose très clairement les principales mesures et les chiffres clés de ce budget 2014 qui, vous l'avez rappelé cher Président, n'est pas le vôtre ni celui de notre majorité, puisque vous avez eu à prendre en quelques jours seulement des décisions difficiles et courageuses, sans pouvoir naturellement infléchir la tendance à l'œuvre qui résulte de décisions antérieures.

Avant de rentrer dans le fond des choses, je voudrais d'abord saluer la méthode qui a été la vôtre dans ce contexte délicat :

- réalisation immédiate d'un état des lieux de la situation financière,
- transparence vis-à-vis des élus et échanges francs avec les Maires que vous avez tous reçus pour leur exposer la situation et les associer à vos décisions,
- transparence et discours de vérité envers nos concitoyens et envers les salariés de MPM.

Pour revenir sur le budget 2014, je vous épargnerai une présentation exhaustive pour mettre en avant les points qui me semblent essentiels.

- Un déficit structurel de la section de fonctionnement de l'ordre de 40 millions d'euros dont chacun comprendra qu'il n'est pas possible de le résorber d'un coup de baguette magique par de seules mesures d'économie (*a fortiori* quand un tiers de l'année s'est déjà écoulé...)
- Une dynamique des recettes sensiblement inférieure à la dynamique des dépenses (masse salariale, sous-traitance, charge de la dette)
- Des participations conséquentes du budget principal à l'équilibre des budgets annexes, notamment pour les transports avec 117 millions d'euros (et à un degré moindre pour la collecte des déchets)
- Une envolée des dépenses d'investissement puisqu'elles atteindraient pour l'année 2014 plus de 400 millions d'euros, alors que l'enveloppe habituelle et soutenable pour notre collectivité se situe plutôt aux alentours de 250 millions d'euros.

Face à cette situation que vous avez trouvée en prenant vos fonctions, et qui se caractérise par une forte dynamique des dépenses, tant en investissement qu'en fonctionnement, il fallait réagir. Et vous l'avez fait autour de trois axes.

Le premier est tout d'abord la maîtrise des dépenses de fonctionnement, avec la perspective d'une décision modificative avant l'été. Vous m'avez confié la lourde tâche (et dieu sait si elle est lourde) de « traquer toutes les économies possibles » avec l'appui des services, mais aussi de mes collègues Maires que je tiens à remercier pour leurs participations nombreuses lors des différentes réunions que nous avons déjà organisées.

Ensuite, la maîtrise des dépenses d'investissement pour revenir à des niveaux en conformité avec les moyens qui sont les nôtres. Là aussi, je sais, Monsieur le Président, que vous travaillerez en étroite concertation avec les Maires pour faire les choix et les arbitrages qui s'imposent.

Enfin, une légère hausse de fiscalité, vous allez l'annoncer tout à l'heure, parce qu'il n'y avait pas le choix. On l'a d'ailleurs annoncé à la presse hier matin. Le rapport d'audit que vous avez demandé dès votre arrivée l'a indiqué très clairement, comme d'autres rapports avant lui. Chacun dans cet hémicycle en a conscience, et chacun, s'il est honnête, devrait pouvoir l'admettre sans tomber dans un débat politicien stérile.

Avec la reprise anticipée des excédents, l'emprunt d'équilibre devrait au final se situer autour de 190 millions soit un niveau équivalent à l'exercice précédent. C'est un montant certes élevé, mais plus réaliste qui, si rien n'avait été fait pour redresser la situation, aurait été catastrophique.

Monsieur le Président ce que je souhaitais mettre réellement en évidence, c'est le commentaire que j'ai fait précédemment. Encore une fois, ce n'est pas votre budget, mais vous avez su faire preuve de responsabilité, les Maires aussi d'ailleurs. On ne peut que vous soutenir dans cette démarche et notamment dans la démarche résolue de maîtrise des dépenses que vous impulsez dès votre arrivée.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

Monsieur ILLAC.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais intervenir au nom du nouveau groupe que nous avons créé : *Pour un Territoire solidaire*.

Monsieur le Président, vous nous présentez ce budget primitif comme un exercice provisoire de mise en équilibre des dépenses et des recettes, on va dire un budget relais, entre celui-ci et le prochain qui fera l'objet d'un débat ici au mois de juillet prochain.

Ce budget n'est en quelque sorte pas le vôtre – vous l'avez dit le 7 avril, vous l'avez redit et Jean Montagnac vient de le rappeler une fois de plus – pas plus qu'il n'est celui de la précédente mandature.

Pourtant, sa présentation est entourée d'une dramatisation quelque peu étonnante et très sélective quant au poids de la dette, ses origines et sa temporalité.

D'un côté, on présente dans le rapport au Conseil ce budget primitif comme une anticipation des excédents prévisibles de l'exercice 2013 à hauteur de 90,6 millions d'euros au budget principal en fonctionnement et 5,9 millions d'euros pour le budget annexe collecte et traitement des déchets.

D'un autre côté, on présente la synthèse des orientations budgétaires où notre situation est plongée dans un abîme de graphiques, que seules une augmentation d'impôts et des coupes budgétaires sévères pour MPM et ses 18 communes seraient en mesure de nous en préserver.

Vous vous êtes exprimé hier soir sur quelques lignes de l'audit qui vous a été rendu et vous nous le remettez sur table aujourd'hui.

Donc sans attendre les résultats d'un audit très précis que vous avez commandé et dont vous venez de dévoiler quelques lignes à la presse, avant même le travail d'économies auquel vous nous demandez de participer...

(M. Montagnac l'a rappelé ; nous avons commencé à nous mettre autour de la table, nous avons eu une première réunion de travail ce mardi après-midi. J'ai entendu « en large concertation », mais à ce jour, je n'ai participé qu'à une seule réunion où l'on a posé le décor. Nous avons donc bien eu une seule réunion de travail qui s'est tenue mardi après-midi).

Vous imposez donc, malgré ces attentes et malgré ce travail qu'il reste à faire, aux familles une nouvelle ponction fiscale en augmentant de 8% le taux de taxe d'habitation et surtout de 206% celui du foncier bâti.

Certes, ce n'est peut-être pas complètement votre budget, Monsieur le Président, je le redis, mais ce sont bien vos augmentations d'impôts et votre choix.

D'autre part, nous constatons que vous n'augmentez pas de la même façon et vous ne faites pas le même choix pour la fiscalité des entreprises et celle du foncier non bâti. Pourtant, nous savons tous ici que ce foncier non bâti est pour l'essentiel le patrimoine des promoteurs immobiliers.

Il est vrai que vous n'êtes pas le seul à faire ce genre de choix, qui, nous le savons tous ici, ne conduisent jamais à plus de croissance ni à plus d'emplois pérennes.

Mais pour revenir à notre EPCI, force est de constater que depuis la suppression de la Taxe professionnelle validée par le gouvernement Fillon en janvier 2010, la contribution fiscale des entreprises - hors Versement Transport - est passée pour notre institution de 302 millions d'euros en 2010 à 155 millions d'euros au compte administratif 2012. Dans le même temps, celle des ménages a fait le chemin inverse pour atteindre 165 millions d'euros en 2012- hors taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Avec cette nouvelle ponction, je crois que la presse l'a repris, certains en pourcentage, d'autres en euro constant (5 euros par famille pour une des taxes et 2 euros pour l'autre) les familles vont contribuer pour 34 millions d'euros en plus dès cette année.

Nous sommes loin, Monsieur le Président, d'un simple exercice d'équilibre budgétaire et surtout pas provisoire comme vous le disiez le 7 avril ici indiquant que ce budget serait provisoire et que c'est la DM de juillet qui donnera vraiment les orientations définitives.

Qu'il faille regarder de près la situation financière, celle des dépenses de fonctionnement et des choix d'investissement, c'est légitime. Tous les Maires qui sont ici le savent, ils le font dans leurs communes afin de ne pas actionner le levier fiscal tant dommageable pour les ménages, mais aussi pour l'économie et l'emploi...

Pour ce premier budget, nous aurions préféré le respect de trois engagements. Le premier est celui de la limitation des dépenses courantes tout en conservant un service public de qualité. Le deuxième est celui de la poursuite de l'effort de la diminution de l'encours de la dette et enfin, celui de la volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition pour une année supplémentaire. C'est le choix que nous aurions préféré entendre dans vos orientations aujourd'hui.

Vous comprendrez qu'en l'état, mon groupe et moi ne pouvons approuver cette démarche, tout en étant convaincus que nos différentes positions sauront continuer à respecter le rapport à nos 18 communes. Je peux vous dire qu'en tant que Maire d'une petite commune, j'y tiens, tout comme d'autres Maires.

J'ai donc entendu de façon très claire les propos de Jean Montagnac sur le travail qui nous attendait. Nous aurons l'occasion de nous exprimer et de débattre plus largement au mois de juillet sur le vrai budget qui va déterminer la conduite de notre collectivité.

Pour terminer, je vous donnerai rendez-vous au mois de juillet et vous préciserai que nous nous abstiendrons sur les quatre premiers rapports et nous voterons contre les rapports 5 et 6.

Merci.

(Applaudissements)

Monsieur COULOMB. - Monsieur le Président, mes chers collègues, permettez-moi d'abord d'exprimer ma surprise et mon étonnement devant votre propre surprise Monsieur le Président, liée à la découverte des réalités financières de notre collectivité.

Nous sortons pourtant de six ans de gouvernance partagée, pendant laquelle la transparence et la clarté ont été les maîtres mots qui ont guidé la gestion budgétaire de cet EPCI.

Tous les éléments financiers et budgétaires que vous semblez découvrir aujourd'hui étaient exposés de façon claire dans tous les documents budgétaires soumis aux votes de notre Assemblée.

Permettez-moi de vous rappeler que pendant ces six ans, toutes les délibérations à caractère budgétaire ont été votées sans aucun vote contre.

Le souci de transparence nous a poussés à créer des budgets annexes pour mettre en évidence les grands postes de dépenses et de recettes sur les principales compétences de notre collectivité, ainsi que la cohérence de l'action budgétaire conduite.

Certes, notre situation budgétaire et financière demeure contrainte et tendue et nous n'avons cessé de le répéter, Conseil après Conseil.

Mais, lorsque je lis les déclarations faites à la presse et les documents de présentation du budget 2014, il me semble que nous tombons dans un excès de vocabulaire. Je peux comprendre que face à une situation tendue, mais connue de tous, confronté à la réalité de l'exécutif, il soit plus commode de se retrancher derrière « l'héritage » pour justifier

des décisions forcément impopulaires. Cette posture politique, bien que compréhensive, ne saurait perdurer, je l'espère, au-delà de ce Conseil.

Je tiens à rassurer mes collègues. Non, notre collectivité n'est pas au bord du gouffre, elle n'est pas en faillite et, comme je l'ai entendu récemment, le Préfet ne va pas nous mettre sous tutelle.

Replaçons le contexte budgétaire dans sa réalité.

Le projet de budget 2014, prend en compte un certain nombre de dépenses exceptionnelles et d'ajustements comptables qu'il était possible de lisser et conduit à un déficit de fonctionnement de l'ordre de 37 millions d'euros pour un budget global consolidé en fonctionnement d'environ 1,2 milliard, soit un peu moins de 2,5%. Comme vous le voyez, nous sommes très loin des déficits abyssaux annoncés.

Pour combler ce déficit structurel, vous avez fait le choix du recours à la fiscalité des ménages. D'autres choix étaient possibles, en concertation avec les Maires.

Regardons de plus près quelques grands postes de ce budget.

L'endettement : Notre collectivité est endettée à hauteur de 1,5 milliard soit un accroissement de 300 millions d'euros sur le mandat. En revanche, notre capacité de désendettement est passée en 6 ans de 22 ans à 16 ans.

La bonne gestion de nos finances, je vous le rappelle, nous a toujours permis de pouvoir emprunter à des taux optimisés sans trop de problèmes et nous a même permis la réussite, saluée par tous, d'un emprunt obligataire.

Le personnel : Le montant du poste personnel a certes augmenté forcément en 6 ans, mais la cause principale n'est pas comme je l'ai entendu, due à des embauches inconsidérées. La nomenclature du personnel que nous votons ici chaque année est passée de 3800 agents à 4000 agents pour faire face à la volonté d'accroître les services à la population et aussi l'acquisition de l'autonomie de fonctionnement de notre collectivité et ce, avec l'assentiment unanime de notre assemblée.

La hausse provient aussi en grande partie des évolutions législatives et réglementaires que nous avons dû appliquer.

En troisième lieu, je souhaiterais évoquer la RTM. La mise en place d'une gestion contractuelle a assaini fortement nos relations avec notre prestataire. Je rappellerai que l'augmentation de la rémunération contractuelle de la RTM est due non pas à une envolée des coûts, mais à l'augmentation du service offert à la population, dont par exemple les navettes maritimes et le métro de nuit, très déficitaires, l'ensemble de ces prestations ayant été votées ici même à l'unanimité.

Monsieur CHENOZ.- Sauf une !

Monsieur COULOMB.- En ce qui concerne les investissements, la programmation pluriannuelle de nos investissements a permis de réaliser un peu plus de 1,8 milliard d'euros d'investissement afin de rattraper le retard structurel de notre territoire, vous l'avez rappelé dans vos propos liminaires, avec une accélération notoire en 2012/2013, pour assurer le succès incontestable de Marseille Provence Capitale Culturelle 2013.

Le montant de ces investissements est sensiblement égal à celui réalisé lors du mandat précédent pour un recours à l'emprunt nettement moindre.

Une fois encore, je rappelle que ces investissements ont été décidés avec un très large consensus de notre Assemblée.

Enfin s'agissant de l'autofinancement, il a plutôt augmenté au cours du mandat qui vient de s'achever.

Certes, il reste encore insuffisant, mais si nos marges de manœuvre sont restreintes, il nous permet néanmoins de gérer au plus juste.

Notre situation budgétaire est contrainte, mais ce n'est pas une nouveauté. Vous nous proposez une recherche d'économies et nous ne pouvons qu'approuver cette démarche, pour autant qu'elle recueille l'adhésion de toutes les communes y compris la commune de Marseille et qu'elle aille dans le sens d'une plus grande solidarité entre les communes.

Vous avez lancé un audit sur les comptes de notre collectivité et c'est votre droit. J'espère simplement que vous avez confié à votre auditeur, et j'en suis sûr puisque c'est le même, l'audit réalisé en 2008/2009, tant décrié dans vos rangs, car il est important d'avoir une vision large sur l'histoire de notre collectivité et j'ose espérer que vous en ferez une utilisation empreinte de modération comme nous avons su le faire en son temps.

Je terminerai sur un point clé à mes yeux pour le devenir de notre collectivité, notamment dans la perspective de son intégration dans la future Métropole et que n'a pas dû manquer de relever votre audit. Je veux parler des invariants budgétaires que j'ai déjà évoqués ici même et en premier lieu de l'attribution de compensation.

Je rappelle que l'intégralité de la DGF perçue sert à financer l'attribution de compensation, qui est de loin la plus élevée en pourcentage de toutes les Communautés urbaines de notre pays. Nous allons voter aujourd'hui la constitution d'une Commission des charges transférées pour ce qui concerne l'intégration de la compétence pluviale. Profitons-en pour nous reposer le problème et éviter les erreurs passées.

Pour conclure, nous vous donnons acte bien évidemment que le budget proposé, au choix notable de l'augmentation de la fiscalité ménage près, n'est pas le vôtre, bien que la rédaction des documents qui nous sont soumis, vous fasse quelquefois vous approprier les éléments positifs et mettre sur le compte de l' « héritage », ceux qui le sont moins.

Notre collectivité n'est pas en faillite, d'autres choix étaient possibles, aussi notre groupe Agir pour l'Espace Métropolitain votera contre ce budget et les délibérations qui s'y rattachent et notamment la hausse de la fiscalité ménage.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Monsieur BAUMANN.- Monsieur le Président, mes chers collègues, les orientations budgétaires 2014 mettent en évidence un solde de recettes / dépenses de -37,6 millions d'euros qui est en fait un déficit sans le dire.

Une fois de plus, la nouvelle équipe dirigeante met en cause l'héritage. Héritage qui était présidé par la gauche avec une majorité de droite, je vous le rappelle.

Les conséquences directes de ce déficit seront une fois de plus l'augmentation des impôts.

D'où vient ce déficit ? On peut s'interroger sur les raisons de la diminution de sept postes en recettes, notamment le poste « concours financier de l'État » avec -2,99%. On peut également préconiser une diminution des dépenses. Les autres charges de gestion s'élèvent à 158 millions et les charges à caractère général à 101 millions d'euros, soit un total de 259 millions d'euros. On devrait pouvoir aussi réduire le parc auto qui dispose de 700 véhicules.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce budget, Monsieur le Président.

(Applaudissements)

Madame CARADEC.- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Maires, chers collègues, c'est un budget corrigé dans l'urgence que vous nous présentez aujourd'hui.

Bien évidemment ce n'est pas dans ce document que nous trouverons l'empreinte de votre gestion. Plus qu'un budget, c'est en réalité un constat.

Monsieur Illac, ce budget n'arrive pas de la planète Mars ! Il y a bien une paternité...

Monsieur ILLAC.- C'est le nôtre !

Madame CARADEC.- Oui, mais c'est surtout celui de la présidence socialiste, incapable de corriger les errements des premières années.

Son échec à intégrer dans son plan de marche le contexte économique et la dette de notre EPCI.

Avec Jean-Claude Gaudin, depuis la création de la Communauté urbaine en 2001 et jusqu'en 2008, nous avons réalisé les investissements structurants qui manquaient à notre territoire. Je rappelle qu'en un mandat, ce sont 12 kilomètres de tramway et 3 kilomètres de métro. Nous avons posé les bases de son développement. Il appartenait alors à la nouvelle Présidence de poursuivre et de gérer « en bon père de famille », notre institution.

Hélas, à Paris, comme à Marseille, les travers idéologiques socialistes ont pris le dessus.

Le manque de rigueur, comme dans l'affaire de l'incinérateur, l'incapacité à tenir la masse salariale (+4,4% par an) qui a explosé et même la soumission aux dépenses les plus électoralistes, comme l'achat des bâtiments et machines de FRALIB pour 5,7 millions d'euros, ou l'inflation des investissements en 2013 pour séduire en vue des échéances de mars 2014, rien ne nous aura été épargné.

Dans le même temps, le Versement Transport, la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères et les impôts ménages n'auront cessé de progresser. Et pourtant, nous avons tiré la sonnette d'alarme à plusieurs reprises.

Malgré cela, de simples difficultés budgétaires conjoncturelles sont rapidement devenues structurelles, enkystées dans notre collectivité.

L'affiche était pourtant belle : en 2009, M. Coulomb, Vice-président en charge des finances nous proposait des pistes de réflexion pour l'avenir.

Je le cite en Conseil du 19 février 2009. Nous devons nous contraindre :

- *À un effort collectif structurel.*

- *À établir une programmation pluriannuelle de nos investissements.*

- *À installer une culture budgétaire tendant vers le désendettement, vous ne rêvez pas.*

- *Et à observer une rigueur budgétaire et des efforts constants.*

De ce conseil historique et de ces bonnes résolutions qu'ont-ils fait ?

Une petite musique, sans doute réconfortante, pour les élus des communes de MPM.

En réalité, une véritable bombe à retardement pour les finances publiques. Cette attitude, que nous n'avons eu de cesse de dénoncer, touche aujourd'hui à son terme.

Nous avons 18 mois pour remettre Marseille Provence Métropole sur de bons rails.

L'ampleur de la tâche qui vous attend, Monsieur le Président, est immense. Elle nécessitera du courage et une forte solidarité communautaire.

Du courage vous n'en manquez pas.

Les élus du Groupe Union pour un Avenir Métropolitain ont, quant à eux, particulièrement conscience des enjeux à venir. Ils vous soutiennent.

Nous n'avons pas droit à l'erreur. Nous ne pouvons pas nous dérober.

La pression fiscale exercée par le gouvernement socialiste sur nos concitoyens atteint les limites du tolérable. Si aujourd'hui nous sommes contraints de dégager de nouvelles marges financières par le biais de la fiscalité, c'est dans l'urgence et à contrecœur que nous y cédon, dans l'attente d'un retour à une fiscalité apaisée.

Dès cette semaine, les Maires des 18 communes de MPM, sous l'impulsion de Jean Montagnac ont travaillé et continueront à travailler conjointement à des pistes d'économies, notamment sur les deux premières suggestions de M. Illac.

Nous vous faisons confiance, Monsieur le Président, pour utiliser cet argent public à la réforme de notre institution, à la rationalisation de ses investissements et au rayonnement de notre territoire.

Merci.

(Applaudissements)

Monsieur CASELLI.- Monsieur le Président, chers collègues, j'ai trouvé Mme Caradec plus modérée que d'habitude et c'est une très bonne chose.

Monsieur le Président, la situation des finances de la Communauté urbaine, telle qu'elle a été décrite aujourd'hui est certes très tendue. Elle l'a toujours été, mais pas plus que celle que j'ai trouvée en 2008.

Deux chiffres sont parlants :

- 1,3 milliard d'euros de dettes pour un montant de 7 ans,
- 22 ans de capacité de désendettement et un autofinancement négatif.

Aujourd'hui, nous laissons une dette quasi stabilisée à 1,5 milliard d'euros, soit 300 millions de plus sur 6 ans et un niveau de désendettement à 16 ans.

J'avais fait réaliser un audit indépendant en 2008 qui avait duré plus longtemps, ce n'était pas quelques jours, mais c'était un audit qui passait au scanner MPM. Cet audit recommandait d'augmenter de 2 points la fiscalité ménage dès 2009.

J'ai choisi de ne pas le faire en trouvant les moyens d'une autre politique budgétaire qui nous a amenés jusqu'en 2012 à un assainissement : 13 années de niveau d'endettement et un autofinancement positif.

D'ailleurs, compte tenu de la majorité très relative dont je disposais dans cette Assemblée, qui aurait voté une augmentation des impôts ménages ? Je pose ma question.

Mais 2014 et 2015 étaient les deux années où les grands investissements allaient peser de tout leur poids dans le budget de MPM : Nous le savions et nous l'assumions !

Nous savions aussi qu'en 2016, la situation, passé le poids de ses gros investissements, s'équilibrerait mécaniquement de nouveau.

Mais fallait-il pour autant renoncer à des investissements nécessaires pour Marseille, pour l'attractivité de Marseille Capitale Européenne de la Culture et pour celle de nos communes ?

N'était-il pas nécessaire :

- De rénover le Vieux-Port ?
- De participer à hauteur de 20 millions d'euros à la reconstruction du stade Vélodrome ?

- D'amener le métro avec une grande gare multimodale jusqu'à Capitaine Gèze, là où va arriver Euromed 2, que vous inaugurerez, Monsieur le Président ? (Et je sais très bien ce qu'Euromed signifie pour vous.)

- De réaliser le tramway rue de Rome indispensable maillon central de l'axe Nord-Sud ? Ce n'est pas le Maire de Marseille qui me contredira.

- De permettre la réalisation du tunnel Prado Sud en prenant en compte les surcoûts (24 millions d'euros à payer pour la Communauté urbaine) et la rénovation du boulevard Rabatau pour 10 millions d'euros ?

- De désenclaver le technopole de Château-Gombert par un très grand bus en quasi-site propre ?

- De participer au partenariat public privé (PPP) avec l'État et les autres collectivités pour réaliser la L2 tant attendu (24 millions d'euros pour cette année 2014 au budget de la Communauté urbaine et 15 millions d'euros les six années suivantes) ?

- De démarrer la U430 à Saint-Loup, dans votre secteur et de la continuer ?

- De remettre aux normes la sécurité du tunnel du Vieux-Port : deux ans de travaux pour 26 millions d'euros ?

Fallait-il renoncer à rénover les centres-villes de nos communes ? À Cassis, à Marignane avec le cours Mirabeau, à Carnoux-en-Provence avec la grande voie d'entrée de ville, la place historique de Roquefort-la-Bédoule, la grande promenade du bord de mer à La Ciotat, entre autres réalisations. Ce sont des travaux qui ont changé l'espace public.

Fallait-il renoncer aussi à des travaux de voirie nécessaires, demandés à la fois par les Maires de nos communes et par nos Maires de secteur, dont vous-même, nous avons très bien travaillé ensemble, je le sais et vous le savez.

J'arrête là cette liste, car elle n'est pas exhaustive.

Je rappelle simplement que tous ces travaux, tous ces investissements, Monsieur Coulomb l'a dit, ont été votés à l'unanimité ou à l'immense majorité de cette Assemblée.

Et encore, vous vouliez nous faire réaliser la première tranche du Boulevard Urbain Sud et quand je vous disais que la Communauté urbaine ne pouvait pas la financer, M. Royer-Perreaut me citait Jaurès en disant : « Là où il y a la volonté, il y a un chemin ». Eh bien, ce chemin, Monsieur le Président, il va falloir que vous le trouviez et je vous le souhaite très sincèrement.

C'est vrai la situation financière de MPM est tendue, mais la faute en incombe aussi à un désengagement permanent de l'État en matière de Dotation Globale de Fonctionnement... l'État de droite et de gauche.

La faute en est aussi au transfert brutal, sans préparation et sans délai, de la compétence du pluvial des mairies à la Communauté urbaine alors que c'est la Métropole qui aurait dû la prendre en charge, soit 13,8 millions de plus à supporter au budget.

Et puis, n'est il pas profondément injuste, et là, je m'adresse à tous les gouvernements successifs de droite et de gauche depuis la création de MPM, que la troisième Communauté urbaine de France, qui est aussi la plus pauvre en terme de recette fiscale par habitant, soit avant-dernière (20^{ème} sur 21) en matière de Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'État, derrière Le Creusot, Alençon ou Arras. Je n'ai rien contre ces Communautés urbaines, mais voyez leur taille ! Voyez leur population et voyez la nôtre ! ... et très loin derrière Bordeaux, Lyon ou Strasbourg ?

Là, nos parlementaires (et vous en êtes Monsieur le Président) ont un rôle à jouer dans le règlement de cette iniquité sur laquelle j'ai alerté les Ministres successifs, sans succès.

Parce que l'on nous rétorque : vous touchez la péréquation ! C'est-à-dire que les plus riches paient pour les plus pauvres. La belle affaire ! Seulement 5 millions d'euros reviennent à la Communauté urbaine alors qu'il nous en faudrait 40 pour nous mettre au niveau de Lyon.

En fait, Monsieur Le Président, vous allez être confronté quotidiennement à cela, comme je l'ai été pendant six ans.

Nous manquons cruellement de recettes du fait de la pauvreté d'une partie du territoire et nous avons de lourdes charges fixes souvent incompressibles. On peut faire des économies, mais il y a des charges incompressibles : l'apport à la RTM, le service de la dette, le coût annuel de l'incinérateur.

Mme Caradec dit que je l'ai mal géré. L'avenir nous le dira, mais je pense que l'on a très bien géré ce dossier qui n'était pas le mien d'ailleurs. Mais l'avenir en parlera.

Et nous avons, et vous aurez Monsieur le Président, en permanence à trancher entre les besoins évidents de nos populations et des élus qui les représentent, notamment en matière de services publics, de transports, de rénovation de l'espace public, de traitement des déchets et d'autre part, notre capacité d'investissement (sachant que beaucoup d'investissements amènent des coûts supplémentaires en fonctionnement avec la dotation aux amortissements, ou parce qu'ils sont déficitaires (7 millions d'euros par an pour le métro de La Fourragère qui n'attend pas les 20 000 usagers par jour.

Et puis, n'oublions pas que Marseille 2013 a été un formidable accélérateur dans le temps pour les grands projets, mais cela a occasionné de fortes dépenses d'investissement et de fonctionnement qui auraient pu être lissées sur plusieurs années en d'autres circonstances et qu'il faut assumer aujourd'hui.

Là aussi, la réussite était à ce prix, et elle a été totale. Il faut s'en féliciter pour la ville de Marseille et pour notre territoire.

Monsieur le Président, depuis 2007, la Communauté urbaine n'a pas augmenté ses impôts ménages.

Pour faire face à une situation tendue et pour dégager des marges de manœuvre, vous avez choisi d'augmenter d'un point la taxe d'habitation et de deux points la taxe foncière.

C'est votre choix. Personnellement, je pense qu'il existait d'autres voies à cette augmentation des taux, au vu de la situation difficile d'une partie de nos concitoyens, de la disparité entre les communes, entre les quartiers de Marseille et au vu d'une imposition qui a quand même été élevée lors de la dernière mandature à la Ville de Marseille.

Néanmoins, si votre conviction est que cette fiscalité est nécessaire, je pense que vous auriez pu équilibrer les prélèvements avec une participation des entreprises par le biais de la CFE et de la TASCOM.

M. Royer-Perreaut a donc une réponse à sa question : vous avez trouvé un chemin en faisant peser la charge fiscale uniquement sur les ménages. Je le regrette.

Voilà pourquoi, je voterai contre l'augmentation des taux présentés.

Merci.

(Applaudissements)

Monsieur GAUDIN.- Monsieur le Président, le Président Caselli, qui s'exprime toujours avec modération, avec justesse, et je voudrais lui rendre hommage à cet effet, nous a dit ce qu'en six ans il a pu faire comme réalisations, comme infrastructures qui étaient bien nécessaires.

Il y a six ans, avec la délicatesse que nous lui connaissons, la Chambre Régionale des Comptes, juste avant les élections municipales, avait fait la radioscopie de MPM. Comme à l'habitude, sans concession...

Il est clair, mes chers collègues, que l'on n'avait rien trouvé d'anormal dans la gestion que j'avais pu présider avec beaucoup d'entre vous, au moment où nous avons nous-mêmes créé la Communauté urbaine avec la loi de Chevènement en 1999.

Nous portons toujours les stigmates d'avoir loupé la création de la Communauté urbaine en 1966 lorsque le Général de Gaulle et Olivier Guichard l'avaient proposée à cinq villes de France : Bordeaux, Lille, Strasbourg, Lyon et Marseille. Les quatre premières avaient accepté, c'est ce qui leur a donné, jusqu'à présent, et même dans la loi sur la Métropole, un avantage sur nous. Nous, à l'époque, nous n'avions pas pris cette possibilité.

Nous avons pu créer la Communauté urbaine en 1999 lorsque la loi Chevènement nous a permis de le faire. D'ailleurs, mais cela ne surprendra pas M. Caselli, en même temps, à Nantes, M. Ayrault faisait la même chose que nous, d'où quelquefois le dialogue correct et courtois avec M. Ayrault, sauf au moment où, me semble-t-il, il a manqué de déontologie, en venant faire des promesses électorales à 15 ans ou à 20 ans. Il a dépassé, me semble-t-il, la déontologie de sa fonction. Mais ce n'est pas très important. Visiblement, les Marseillais n'en ont pas tenu compte et dans les communes voisines, pas davantage la plupart du temps.

Ainsi, M. Caselli nous fait la démonstration de ce qu'il a pu faire. À l'époque, l'audit qu'il avait lui-même décidé (par conséquent, vous avez eu raison, Monsieur le Président, de demander vous aussi un audit, c'est la moindre des choses) confirmait ce qu'avait déjà fait la Chambre Régionale des Comptes, c'est-à-dire qu'à aucun moment n'ont été trouvées des choses qui auraient pu nous amener jusqu'au Parquet !

Une voix.- Quand même !

Monsieur GAUDIN.- Eh bien oui !

Mais cher ami, il y en a tellement qui sont soumis à la justice dans ce département que ma fierté et celle de mes amis qui m'ont toujours accompagné, c'est de ne jamais nous être trouvés dans cette situation !

(Applaudissements)

Cela veut dire que les règles et les lois, nous les avons toujours respectées !

Monsieur AMIRATY.- Ce n'est pas le sujet.

Monsieur GAUDIN.- Cher Monsieur Amiraty, ce n'est peut-être pas le sujet, mais cela me permet de vous le dire.

(Rires et applaudissements)

De la même manière, nous avons suivi l'esprit républicain. C'est moi qui ai entamé le grand tunnel de la Major, c'est M. Caselli qui l'a inauguré. C'est vrai que M. Caselli a accepté que nous poursuivions et que nous laissions à une entreprise privée, le soin de réaliser le tunnel Prado Sud.

Cinq tunnels auront été faits ces dernières années pour faciliter la circulation : la Major, la Joliette, Saint Charles, sous le Parc du 26^{ème} Centenaire et Prado Sud. Il n'y a plus aujourd'hui d'écologistes en nombre important...

Monsieur ZERIBI.- ...nous sommes là quand même !

Monsieur GAUDIN.- Pour peu de temps !

Il n'y a plus aujourd'hui d'écologistes caricaturaux pour ne pas constater cela !

Vous n'aviez pas trouvé une page blanche, Monsieur Caselli, vous aviez trouvé des réalisations en marche que nous avons largement supportées.

Rappelez-vous le coût lorsque nous faisons 12 kilomètres de tramway sous ma mandature, trois kilomètres de métro, plus ceux que vous inaugurerez d'Arcenc jusqu'à CMA-CGM. 800 millions d'euros. 60 millions d'euros de l'État. C'était scandaleux ! L'État était celui que je soutenais et cela m'a valu d'être en froid avec le Premier Ministre de l'époque pendant longtemps. 29 millions d'euros du Conseil général et 27 millions d'euros du Conseil régional.

Bien sûr qu'il a fallu emprunter pour faire le reste ! Mais qui n'est pas satisfait des 12,5 kilomètres dans la ville, des trois kilomètres de métro ?

Monsieur ZERIBI.- Moi !

Monsieur LE PRESIDENT.- Vous devriez être le dernier à le dire. Car le dernier chèque d'équilibre que j'ai signé pour la RTM il y a de cela six ans était de 125 millions d'euros !

Or celui que M. Caselli vient de vous signer pour faire fonctionner la RTM est beaucoup plus élevé que cela.

Vous avez augmenté le personnel ! Vous nous dites : *On a partagé la gestion.* On a partagé, mais c'est vous qui avez embauché. Vous avez embauché sans compter. C'est cela que nous vous reprochons !

(Applaudissements)

Ayant dit cela, je me retourne encore une fois vers M. Caselli, car, Monsieur le Président, avec les Maires ici présents, nous avons eu à travailler ensemble avec M. Caselli. Nous avons toujours constaté sa courtoisie, son élégance et sa volonté de nous mettre d'accord. Cela mérite d'être dit, mais le reste aussi.

En tout cas, mes chers amis, la gestion que j'ai assumée avec beaucoup d'entre vous ne peut pas être prise en compte aujourd'hui.

Le gouvernement de la République française, en deux ans, vient de soumettre 40 milliards d'impôts supplémentaires sur les ménages et sur les entreprises. Ce n'est quand même pas vous, les Socialistes, qui allez nous donner des leçons ! Nous ne les acceptons pas.

(Applaudissements)

Monsieur AMIRATY.- Je crois qu'il y a un petit quiproquo. M. Gaudin justifie ses investissements. Je pense qu'ils ne sont pas tous contestés, Monsieur Gaudin, mais cela représente quand même 1,5 milliard de dettes sur 7 ans. C'est cela que nous avons voulu dire.

Mais je voudrais vous rendre hommage à cet instant. Vous avez fini par cela d'ailleurs, Monsieur le Maire. Vous avez dit : « Nous avons toujours travaillé avec les 18 Maires de la Communauté urbaine ».

Je dis que cette politique consensuelle, vous en êtes le père fondateur. Je le reconnais. Mon collègue Georges Rosso le dit et l'a dit fréquemment pendant 13 ans.

Mais aujourd'hui, cette politique consensuelle, je l'interprète comme extrêmement nécessaire dans la mesure où la Communauté urbaine, ce n'est pas comme un département puisque nous gérons des choses qui touchent de près aux communes, les PLU notamment et bien d'autres choses, ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre. Il était normal, il me semblait normal qu'ici, parce qu'on construit ensemble notre territoire et demain un autre territoire, que l'on continue cette politique consensuelle.

Alors, oui, Monsieur le Maire, respectueusement, vous êtes le père de cette politique consensuelle et en face de vous, aujourd'hui, j'ai bien peur qu'il y ait le Brutus de cette politique consensuelle.

(Brouhaha)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci.

Monsieur AMIRATY.- Ça commence bien, n'est-ce pas ?

De quelle manière pensiez-vous que nous le ressentions ?

Oui, Monsieur Bruno Gilles, je vois votre geste. C'est comme cela que nous le ressentons, exactement. Nous nous sentons relégués. Vous avez fait une réunion avec les Maires pour présenter votre analyse, votre note de synthèse. Mais vous avez fait deux réunions avec les Maires. Vous avez fait une réunion avec 13 Maires sur 18. J'imagine, car je n'y étais pas. Et puis, vous en avez fait une spécifiquement pour les Maires de gauche... à part.

Donc, nous ressentons de la relégation.

Je voudrais m'adresser à tous mes collègues Maires pour leur dire qu'au cours de ces six dernières années, j'ai pris beaucoup de plaisir et je sais que c'est partagé par mes collègues, à vous connaître, à nous connaître au-delà de nos divergences politiques. Nous avons pris beaucoup de plaisir à vous connaître personnellement, à échanger avec vous sur ce que nous avons fait ensemble pendant ces six dernières années.

Tout ce qui va arriver maintenant n'altérera en rien les relations que nous souhaitons conserver, nous, Maires de gauche, avec vous. Tout ce qui sera voté ici ne sera aucunement dirigé. Tout à l'heure M. Gaudin parlait de déontologie. Il a bien raison. O combien la déontologie est importante entre nous, mes chers collègues. Dans les prochains votes, dans les prochains mois, dans les prochaines années, tout ce qui sera énoncé ici ne le sera jamais contre vous, il faut que vous le sachiez.

Voilà mes chers collègues, ce que je souhaitais vous dire, mais je voudrais rajouter un petit mot que j'allais oublier.

Il me semble, et nous allons en parler tout à l'heure avec les Commissions que la gouvernance aurait pu être respectueuse des cinq Maires que sommes ici. Vous aviez la possibilité d'avoir 15 vice-présidences déléguées... car être Vice-président pour être Vice-président n'a aucune utilité...

Monsieur LE PRESIDENT.- C'est la loi qui demande qu'il y ait une délégation à chaque vice-présidence.

Monsieur AMIRATY.- C'est le travail derrière qui compte et avoir une vice-présidence déléguée est très important.

Vous aviez possibilité d'ouvrir au moins deux vice-présidences aux Maires de gauche, vous ne l'avez pas fait. Nous le regrettons profondément. Quel sera le résultat ?

On nous regarde à l'extérieur, dans le département. Quel signal êtes-vous en train de donner alors que nous essayons de travailler ensemble ? Je suis bien placé pour en parler puisque je suis pour la Métropole pour des raisons qui concernent l'équité fiscale, des raisons peut-être un peu différentes, mais je suis pour la Métropole. Quelle image donnez-vous à l'extérieur, aux 111 Maires qui redoutent Marseille, qui redoutent l'arrivée de Marseille dans la Métropole ? Vous donnez l'image de quelqu'un qui est dans la politique politicienne. C'est, à mon sens, la manière dont ils vont le ressentir. Ils vont dire : *voilà, vous voyez, c'est à nouveau le diktat politique marseillais que nous ne voulons pas pour la Métropole !*

(Applaudissements)

Monsieur ZERIBI.- Je voudrais quand même rappeler à M. le Maire Jean-Claude Gaudin, pour lequel j'ai le plus grand respect, qu'il y a encore deux écologistes. Nous allons peut-être disparaître, mais nous serons là au moins pendant six ans. Et puis, vous savez la politique, ça va, ça vient. Vous gagnez une élection, vous perdez une autre. Qui sait, peut-être que dans six ans, nous serons plus nombreux dans l'hémicycle... ni vous ni moi ne le savons.

Il faudra s'en remettre comme à l'habitude, aux électeurs, aux Marseillaises et aux Marseillais.

Monsieur GAUDIN.- Eh bien là, c'est fait !

(Rires)

Monsieur ZERIBI.- Oui, c'est fait, mais nous sommes là pour six ans, cela ne vous a pas échappé, même si vous auriez aimé que nous disparaissions totalement.

Vous parlez souvent de la RTM et vous auriez aimé en parler en mon absence, mais je suis encore là. Il faut en parler de la RTM, mais il faut en parler véritablement. Il ne faut pas en parler de manière subjective comme vous le faites, ou de manière un peu fantasmatique.

La RTM, j'en ai été le Président au cours des six dernières années. Je vais passer la main et je suis très fier du bilan que nous avons avec la Régie des Transports de Marseille et les tramways. Je serais heureux que nous fassions régulièrement le bilan de celui qui me succèdera, de la présidence actuelle de MPM.

Vous oubliez de dire, Monsieur le Maire, que si la subvention d'équilibre de la RTM a augmenté – comme vous aimez le rappeler et que vous dites souvent les mêmes choses – les navettes maritimes n'existaient pas à votre époque ! Vous oubliez que la RTM n'avait pas la gestion de la gare routière à votre époque ! Vous oubliez que Mobimétropole, le transport des personnes handicapées était sous-traité et que la RTM l'a repris en main ! Vous oubliez que nous avons baissé la tarification pour la rendre plus accessible aux Marseillaises et aux Marseillais et aux habitants des quatre communes environnantes ! Vous oubliez tout cela. Mais tout cela, c'est le service public des transports, Monsieur le Maire ! Cela vous échappe ! Vous n'avez pas envie d'en parler.

En revanche, si vous voulez que l'on parle des investissements pertinents ou pas, Monsieur le Maire, permettez-moi de vous dire que vos 12 kilomètres de tramway ne sont pas du tout pertinents. Ces 800 millions d'euros, si nous les avons investis, comme le disait souvent d'ailleurs le Président de la Communauté urbaine aujourd'hui, du Nord au Sud...

Monsieur le Président, vous en faites un de vos objectifs...

(Brouhaha)

Au moment où nous avons investi ces 800 millions d'euros qui doublonnent le métro, Monsieur le Maire...

(Protestations)

Je ne vois pas où est la pertinence de cet investissement qui aujourd'hui se retrouve dans le budget de la Communauté urbaine !

Nous aurions peut-être eu à faire des investissements plus pertinents. Le métro de la Fourragère n'est pas fréquenté aujourd'hui, nous aurions peut-être préféré le prolonger jusqu'à Saint Loup.

Je crois que le Président de la Communauté urbaine veut le faire. Comme quoi, M. le Président de la Communauté urbaine veut faire aujourd'hui tous les investissements que vous n'avez pas faits, Monsieur le Maire. Alors, ce n'est certainement pas une approbation pour vos investissements dans le champ des transports.

J'espère effectivement que vous aurez l'honnêteté intellectuelle d'indiquer que tous les budgets que M. Caselli vous a proposés ont été votés à l'unanimité. Aujourd'hui, vous semblez dire que vous êtes en désapprobation avec ce qui a été fait sous la présidence d'Eugène Caselli.

J'ai cru entendre qu'il y avait une gouvernance partagée et que si Eugène Caselli a obtenu la possibilité de faire la rénovation du Vieux-Port, c'est parce qu'il vous avait laissé la possibilité de faire les 1200 mètres inutiles de la rue de Rome en tramway.

Excusez-moi, mais s'il y a bien quelqu'un que vous ne pouvez pas charger parce qu'il a été plus que consensuel – et même un peu trop selon moi – au cours des six dernières années, c'est Eugène Caselli.

Alors, oui, le budget est tendu. Je regrette profondément que vous fassiez encore le choix de charger les ménages avec une augmentation d'impôts. Vous ne pouvez pas dire à ce gouvernement « trop d'impôts » et faire à l'identique lorsque vous avez la gestion de la collectivité. C'est schizophrène comme position !

Avec ma collègue écologiste – nous sommes encore deux, Monsieur le Maire – nous voterons contre cette proposition d'augmentation d'impôts et, je tiens à vous le dire, nous serons très vigilants sur la manière dont vous investirez dans les transports ainsi que sur la subvention d'équilibre que vous accorderez à la RTM.

Puisque nous avons « très mal géré » jusqu'à présent, je suis convaincu que la subvention d'équilibre va baisser et que les investissements transports vont augmenter puisque vous êtes un magicien.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT. - Si plus personne ne souhaite prendre la parole...

(Un conseiller communautaire demande la parole.)

Le Front National a déjà parlé. Nous avons donné la parole à chacune des sensibilités de notre hémicycle, nonobstant le plaidoyer de M. Amiraty qui semblait dire qu'il y a de l'ostracisme, mais j'y reviendrai.

Monsieur Illac, vous dites très gentiment : « Vous auriez pu prendre votre temps ». Mais vous vous moquez de moi en disant cela. Vous êtes Maire, vous savez que l'échéance du 30 avril est un couperet et que je ne pouvais pas faire autrement que vous réunir aujourd'hui, avant le 30 avril, pour faire des choix. L'augmentation ne pouvait être pratiquée qu'avant cette date, sinon l'on repartait encore pour un an et l'augmentation que j'aurais dû faire l'année prochaine aurait été bien plus douloureuse que celle que nous allons avoir le besoin de faire cette année.

Par ailleurs, je suis très surpris, car vous êtes un maire rural et vous dites : « vous n'avez pas taxé le foncier non bâti ». Je suis étonné, car la ruralité devrait vous toucher. Je me souviens d'un vieux slogan : *vivre et travailler au pays*. Vous souvenez-vous de ce slogan ? Je m'en souviens bien. Cela veut dire qu'il faut garder les terres agricoles. Et le moyen de garder les terres agricoles, c'est peut-être justement de faire cela dans ce département. Je ne voudrais pas faire de l'écologie bon marché, mais si l'on veut continuer à faire vivre les Français, à les nourrir, c'est probablement en préservant les terres agricoles que nous y arriverons.

Ensuite, vous dites que j'ai fait le choix de la fiscalité ménages. Oui, il fallait faire un choix. Je vous dis que ce n'est pas le seul choix. Vous le savez d'ailleurs puisque vous avez approuvé les deux premiers choix, celui de faire des économies sur le fonctionnement et celui de faire des économies sur l'investissement. Vous le savez pertinemment, vous avez un document, vous le verrez, il n'est pas possible de réduire en l'espace de 7 mois de 40 millions d'euros, nous n'y arrivons pas. Donc, c'est une nécessité. C'est la mort dans l'âme

que je le fais. Ne pensez pas que ce soit doctrinal ou que c'est avec plaisir que je fais une chose pareille, mais c'est à mon avis tout à fait indispensable.

Monsieur Coulomb, mon cher ami, je suis surpris de votre surprise, car vous, vous étiez l'homme des comptes. C'est vous qui tritiriez la comptabilité (et n'y voyez rien d'autre, c'est un terme populaire que j'emploie là).

Vous avez dit que tout était transparent. C'est faux, tout n'était pas transparent, Monsieur Coulomb et vous le savez pertinemment. Laissez-moi vous dire que qui fait l'ange, fait la bête. Vous n'avez pas été transparent, car vous auriez dû dire ce que l'agence de notation Fitch avait dit. L'agence Fitch avait dit qu'il fallait augmenter non pas de 2 et de 1, mais de 2 et 2 ! Ça, vous ne l'avez pas dit.

De toute façon, quiconque eut été à ma place ici, que ce soit Eugène Caselli, M. Coulomb ou M. x ou y, n'importe lequel d'entre vous, aurait été obligé de faire ce que je fais, vous le savez pertinemment. J'ai le document ici, je n'invente rien ; il est là.

Rappelez-vous, le 21 février de l'année dernière, j'ai dit ce que j'avais à dire et on m'a fait la remarque que je me découvrais comme un expert comptable. Oh, je ne suis pas un expert comptable, je ne suis même pas un expert des finances, mais je sais compter. Aussi, quand on me donne un certain nombre d'informations, je sais les agglomérer pour voir comment les choses se font. J'ai remarqué par exemple que dans la mandature qui vient de s'écouler, les transports ont été augmentés de 22%, sans que cela ne fasse sourciller ni les uns, ni les autres.

Quand vous dites que nous avons tout approuvé, c'est faux. Moi, je n'ai jamais voté le budget, je me suis abstenu tout le temps par solidarité avec mon groupe. Vous pouvez reprendre tous les textes.

Donc en ce qui concerne la transparence, il faut être un peu plus disert, car je vous ai trouvé un peu restrictif.

Ensuite, je ne voudrais faire de la peine à personne, mais très franchement, pouvez-vous dire que tout a été parfaitement tenu dans cette maison ? Est-ce que les embauches se sont limitées à 200 personnes, Monsieur Coulomb ? À qui ferez-vous croire cela ? Est-ce que vous proposez d'autres voies que celles qui sont conseillées par une agence ? J'ai repris la même que celle que vous aviez prise, justement pour qu'il y ait continuité et qu'on ne pense pas qu'il pourrait y avoir dualité entre les deux agences. D'ailleurs, la Chambre Régionale des Comptes va venir faire un audit et vous verrez ce qu'elle dit. Je n'ai rien inventé. Ce que j'ai, c'est un papa Noël à l'envers : des petites chaussures, toute vides ! C'est ça la vérité !

Je voulais simplement vous dire cela en toute simplicité, mais il fallait que je vous le dise.

Quant au Président Caselli pour lequel j'ai de l'estime, je trouve qu'il est courageux. Il a assumé. Et il assume avec courage ce qu'il a fait. Ce que je lui reprocherais, si je peux me permettre, c'est peut-être d'en avoir trop fait. Car à l'instar des ménages, peut-on vivre au-dessus de ses moyens ? Peut-on vivre dans une collectivité comme la nôtre en ayant recours à l'emprunt en permanence ?

C'est vrai que vous avez réduit la durée de l'emprunt. C'est vrai, et je ne dirai que ce qui est vrai. Vous l'avez ramenée à 16 ans de remboursement. Mais vous le savez et je vous l'ai dit le 21 février : à 16 ans, on est déjà au-delà de la ligne rouge. Vous le savez pertinemment. Vous savez aussi, Président, que vous auriez dû augmenter les impôts. Vous le saviez, pour me l'avoir dit vous-même.

Vous saviez pertinemment que dans la continuité que vous auriez pu assumer, vous ou l'un de vos amis, auriez été tenus de faire ce que je fais. Donc nous sommes dans un jeu politique.

J'aurai la bonté, Monsieur le Président, de ne pas vous rappeler le nombre de personnes que vous aviez à votre Cabinet. J'aurai la bonté, Monsieur le Président, de ne pas vous rappeler le nombre de personnes qui travaillaient à votre communication.

Monsieur CASELLI.- 11 et 18 personnes !

Monsieur LE PRESIDENT.- Quelqu'un a rappelé les 700 véhicules. Il serait malvenu que je fasse part à l'instant du mode d'emploi et de l'utilisation de ces véhicules. Je pourrais rappeler l'appel à la sous-traitance qui augmente considérablement les coûts. Je vous l'avais dit en février, mais vous aviez d'un revers de main, fustigé mes propos à l'époque. Aujourd'hui, j'ai les chiffres, j'ai les constats. Vous avez fait tout ce que vous deviez faire, tout ce que vous aviez pensé bon de faire. C'est vrai que cela a profité aux uns et aux autres. Je ne le nie pas et personne ne le nie, ni à gauche ni à droite. Tout le monde a profité de cette manne, mais aujourd'hui, on se trouve devant une situation telle que nous avons 1,5 milliard d'euros à rembourser.

Voilà la réalité et vous savez bien que nous sommes tenus d'une part à faire des économies et d'autre part à avoir recours à l'impôt.

Vous le savez pertinemment, c'était une obligation que vous donnait Fitch pour garder la note A+. Cela, vous ne nous l'aviez pas dit l'autre jour.

(Applaudissements)

Monsieur Amiraty, vous nous faites un plaidoyer pour dire : travaillons ensemble la main dans la main. Ça, c'est le discours de la gauche quand elle est dans la minorité.

(Applaudissements)

Monsieur Amiraty, je vais vous le dire, mais ce n'est pas un secret. Il y a 32 ans que je suis élu. 32 ans. Vous avez même été mon employé quand j'étais Maire. J'ai fait quelques années de Conseil général, avec plusieurs Présidents, tous plus sympathiques les uns que les autres. Chaque fois que j'allais leur demander quelque chose, comme Saint Christophe, je partais rassuré... mais je ne voyais rien venir. Car on me faisait des promesses. Je me rappelle Louis Philibert qui me disait : « Oh, ne te fais pas de souci, vaï ! Tu l'auras, ce n'est pas possible, je n'aime pas les injustices ! ». J'attends encore... Et tous ceux qui se sont succédé n'ont pas donné grand-chose à l'opposition à l'époque. Je ne pense pas aujourd'hui qu'à la Région, on pratique une politique de partage avec l'opposition. Quant au Conseil général, je ne le crois pas non plus, même si, de-ci de-là, par moment, il peut y avoir un certain nombre d'inflexions qui, dans la plupart des cas, sont des mesures légales.

Alors Monsieur Amiraty, je crois comprendre ce qui caractérise le fond de votre intervention. Vous voulez nous dire que vous voulez à tout prix travailler avec nous !

Monsieur AMIRATY.- Construisons ensemble le territoire !

Monsieur LE PRESIDENT.- Nous vous accueillons comme tous ici présents pour venir partager le poids du fardeau. Et je ne comprends pas que vous puissiez tenir un discours sur les impôts ici et approuver un autre discours ailleurs, vous aussi. Comme le disait Karim Zéribi, c'est un peu schizophrénique, d'autant que ce budget a été le vôtre.

Si vous voulez travailler, je vous l'ai dit et je vous le répète : je travaille avec les Maires. J'ai rencontré le Préfet Théry hier. Je lui ai dit : « Monsieur le Préfet, je ne suis pas ici le représentant de l'État, je suis le représentant des Maires et tout ce que je ferai dans le cadre de la Métropole, je le ferai avec les Maires, car je représente les Maires ». Donc tout sera fait avec vous.

Vous me dites : « Vous ne nous avez vus qu'une fois ! » Vous ne voulez pas que je sorte tous les soirs avec vous quand même !

(Rires)

Ça, c'est ce que vous dites à cet instant parce que ça vous fait plaisir de le dire ainsi, mais vous avez oublié de dire que je vous ai tous invités à déjeuner ensemble aussi.

Monsieur AMIRATY.- Oui.

Monsieur LE PRESIDENT.- Dites tout !

En conséquence de quoi, si vous voulez travailler, nous allons dès la semaine prochaine fixer un rendez-vous pour la semaine suivante.

Je vous rappelle d'ailleurs à cet égard, et je sais que quelques-uns d'entre vous y ont participé, que j'ai créé une Commission pour faire des économies. Elle est présidée par Jean Montagnac. Tous les Maires y sont invités. Vous êtes donc invité à y participer. Mais vous le savez, je vous l'ai dit quand je vous ai rencontré. Nous allons fixer une réunion avec tous les Maires de telle manière que vous ne vous sentiez pas ostracisé et qu'à la prochaine réunion publique, vous puissiez dire que Brutus, finalement, est moins brutal qu'il n'y paraît.

(Applaudissements)

1. Approbation du Budget Primitif 2014

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vais maintenant mettre aux voix le rapport n°1 : Approbation du Budget Primitif 2014. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Vote contre du groupe Agir Pour l'Espace Métropolitain

Votes contre de Mme Djambaé et de M. Zéribi

Abstention du groupe Pour un Territoire Solidaire

2. Participation du budget principal à l'équilibre du budget annexe Collecte et Traitement des Déchets pour 2014

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix le rapport n°2 : Participation du Budget Principal à l'équilibre du Budget annexe. Collecte et Traitement des déchets. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Vote contre du groupe Agir Pour l'Espace Métropolitain

Votes contre de Mme Djambaé et de M. Zéribi

Abstention du groupe Pour un Territoire Solidaire

3. Participation du budget principal à l'équilibre du budget annexe du Marché d'intérêt national (MIN) pour 2014

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix le rapport n°3 : Participation du Budget Principal à l'équilibre du Budget annexe du MIN. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Vote contre du groupe Agir Pour l'Espace Métropolitain

Votes contre de Mme Djambaé et de M. Zéribi
Abstention du groupe Pour un Territoire Solidaire

4. Participation du budget principal à l'équilibre du budget annexe Transports pour 2014

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix le rapport n°4 : Participation du Budget Principal à l'équilibre du Budget annexe Transports. Même vote ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Vote contre du groupe Agir Pour l'Espace Métropolitain

Votes contre de Mme Djambaé et de M. Zéribi

Abstention du groupe Pour un Territoire Solidaire

5. Approbation des taux 2014 des impôts ménages

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix le rapport n°5 : Approbation des taux 2014 des impôts ménages. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Vote contre du groupe Agir Pour l'Espace Métropolitain

Votes contre de Mme Djambaé et de M. Zéribi

Vote contre du groupe Pour un Territoire Solidaire

Les élus des communes de Cassis et Gémenos ne prennent pas part au vote.

6. Approbation du taux 2014 de la Cotisation Foncière des Entreprises

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix le rapport n°6 : Approbation du taux 2014 de la cotisation Foncière des Entreprises. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Vote contre du groupe Pour un Territoire Solidaire

Abstention du groupe Agir Pour l'Espace Métropolitain

Abstentions de Mme Djambaé et de M. Zéribi

7. Approbation des taux 2014 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix le rapport n°7 : Approbation des taux 2014 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Monsieur MARANDAT.- Monsieur le Président, peut-on prendre la parole ?

Monsieur LE PRESIDENT.- Non, nous n'y revenons plus. Ce n'est pas que je veuille vous empêcher de parler, mais nous avons fait le débat.

Monsieur AMIRATY.- Une information vient de tomber : la Cour Administrative d'Appel annule le fini parti.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, mais c'était à moi de le dire, nous étions au courant.

Monsieur GAUDIN.- Il a vraiment de la chance M. Teissier !

(Rires)

Monsieur LE PRESIDENT.- Il en faut un peu, on ne peut pas avoir que les déficits !

Je reviens sur le rapport n°7. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstention du groupe Agir Pour l'Espace Métropolitain

Abstention du groupe Pour un Territoire Solidaire

Abstentions de Mme Djambaé et de M. Zéribi

8. Constitution de la Commission locale d'évaluation des charges de Marseille Provence Métropole

Monsieur LE PRESIDENT.- Cette Commission doit chiffrer les transferts de charges qui interviennent entre MPM et les Communes membres.

Cette Commission doit se mettre en place très rapidement pour travailler en particulier sur le pluvial qui relève désormais de la compétence communautaire, et ce depuis le 1^{er} janvier.

La Commission comprendra un représentant de chaque commune. Vous voyez que nous n'avons oublié personne.

Je mets aux voix le rapport n°8. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

9. Délégations du Conseil de Communauté au Président

Monsieur LE PRESIDENT.- Pour faciliter l'administration des dossiers communautaires, et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil peut déléguer une partie de ses attributions au Président.

Cela assurera une plus grande rapidité dans la prise de décisions relevant de la pure gestion administrative.

Lors de chaque séance du Conseil, je rendrai compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Je mets aux voix le rapport n°9. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Monsieur LE PRESIDENT.- Abstention du Front National sauf de M. Marandat qui n'a pas levé la main ? Excusez-moi, mais il faut avoir l'œil à tout.

Monsieur MARANDAT.- Non, j'étais en train de m'interroger sur la raison qui nous poussait à ne pas vouloir débattre.

Monsieur LE PRESIDENT.- C'était une bonne réflexion, Monsieur Marandat, mais c'est le choix, semble-t-il, de votre groupe. Je ne comprends pas bien.

Monsieur MARANDAT.- Non, je ne parlais pas du vote, mais je parlais du fait que je ne comprenais pas pourquoi l'on ne pouvait pas débattre de différents sujets.

Monsieur LE PRESIDENT.- Car cela reprend point par point ce que l'on a dit. On a mis les impôts au vote. Vous n'avez peut-être pas bien suivi, mais tout a été dit.

10. Indemnités de fonction des Conseillers communautaires

Monsieur LE PRESIDENT.- Ces indemnités sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique qui est à 1015.

Je propose qu'elles soient fixées au même niveau que lors de la précédente mandature pour les Vice-présidents (72,5 % de l'indice terminal) et pour les Conseillers (28 % de l'indice terminal).

Je propose également que soit créée une catégorie spécifique de Conseillers titulaires d'une délégation, indemnisée à 56 % de l'indice terminal.

Pour ma part, et comme indiqué dans mon discours du 7 avril dernier, je vous propose de réduire l'indemnité versée au Président à 30 % de l'indice terminal.

Compte tenu du fait que je suis parlementaire, je n'ai pas...

Madame FURACE.- Il n'y a pas de baisse là !

Monsieur LE PRESIDENT.- C'est ce que je suis en train de dire. Comme je suis parlementaire, je m'exonère.

(Brouhaha)

J'aurais pu les garder, je n'étais pas obligé de faire comme ça, mais je le fais ainsi. Je pense que tout le monde l'apprécie.

Je mets aux voix le rapport n° 10. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

11. Création et composition des Commissions Permanentes de Travail et d'Études

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous propose de créer onze Commissions de travail et d'études selon la liste suivante :

- Fonctionnement et Maitrise des coûts (FCT)
- Aménagement de l'Espace Communautaire (AEC)
- Développement Économique et Emploi (DEV)
- Habitat et Politique de la Ville (HPV)
- Propreté Environnement Développement durable (PEDD)
- Ports et espace maritime (POR)
- Equipements d'intérêt communautaire, Patrimoine foncier, Protection et Sécurité des espaces communautaires (EPPS)

- Développement des Transports métropolitains (DTM)
- Voirie et signalisation (VOI)
- Innovation Prospective Enseignement supérieur (IPE)
- Rayonnement International et Tourisme (RIT)

Chaque Conseiller est membre de deux Commissions.

La répartition des élus a été faite en accord avec les groupes politiques et proportionnellement au nombre d'élus. La composition nominative des Commissions vous a été diffusée à l'accueil de la séance.

Je procéderai à l'installation des Commissions le mardi 6 mai au matin. Seront élus à cette occasion les Présidents délégués de chaque Commission et les 1^{ers} et 2^{èmes} Vice-présidents.

Je mets donc aux voix les rapports 11 et 12.

Madame CARADEC.- Pour le groupe UPAM, il y aura une modification. Mme Milon passera de la Commission Urbanisme à la Commission Tourisme et Mme Faure-Brac passera de la Commission Equipements à la Commission Urbanisme.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres modifications à faire ?

Monsieur MAGRO.- Pour le groupe Pour un Territoire Solidaire, il y aura probablement deux ou trois modifications que nous vous donnerons dans les plus brefs délais.

Monsieur LE PRESIDENT.- En tout état de cause, avant le 6 mai. Mais il n'y a pas de problème, tout est possible.

Madame CARADEC.- Nous aurons d'autres modifications, mais celles-là sont déjà actées.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci. Je mets aux voix les rapports n° 11 et 12. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

12. Élection des membres des Commissions Permanentes de Travail et d'Études

Le rapport est adopté à l'unanimité

13. Constitution de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole – Élection des membres

Monsieur LE PRESIDENT.- Cette Commission joue un rôle majeur dans le fonctionnement de l'institution. Elle garantit la transparence et l'efficacité de la commande publique. Je désignerai prochainement, par arrêté, son Président, qui me représentera, en la personne de M. Lionel Royer-Perreaut.

Il convient aujourd'hui d'élire les membres titulaires et suppléants.

Conformément aux dispositions de l'article 22 du Code des Marchés Publics, la Commission d'Appel d'Offres est présidée de droit par le Président de la Communauté urbaine ou par son représentant agissant par délégation.

Elle comprend cinq conseillers communautaires membres titulaires et cinq conseillers communautaires membres suppléants. Ces membres sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle, au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes de candidats peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité des suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Quatre listes de candidats se sont fait connaître.

- La liste Union pour l'Avenir Métropolitain (UPAM)
- La liste Agir pour l'Espace Métropolitain (APEM)
- La liste Pour un Territoire Solidaire (PTS)
- La liste Front National Rassemblement Bleu Marine (FNRBM).

Chaque liste doit désigner un assesseur qui rejoint la tribune.

Je vais demander à la benjamine de l'Assemblée, Mlle Sinopoli, de nous rejoindre. On me dit qu'elle est absente, elle sera remplacée par notre ex-benjamine, Mme Pustorino.

(Mme Pustorino rejoint la tribune, Mme Chazeau et MM. Maggio et Ghendouf sont désignés en qualité d'assesseurs et rejoignent la tribune.)

Je déclare le scrutin ouvert. Nous allons essayer de faire le plus vite possible.

(M. le Président procède à l'appel nominal ; il est procédé au vote).

Je déclare le scrutin clos. Je vous demande de rejoindre votre place. Nous allons procéder au dépouillement.

Mesdames et messieurs, voilà le résultat du scrutin :

Exprimés : 136 voix.

UPAM : 89 voix.

APEM : 23 voix.

FN : 15 voix

PTS : 9 voix.

Cela donne trois sièges à l'UPAM. MM. Tixier Jean-Louis, Baccino René et Jacquier Bernard sont élus titulaires avec pour suppléants Mme Pustorino Marine, M. Hermann Daniel et Mme Roger Carine.

Pour le groupe APEM, M. Marty Bernard est élu titulaire et M. Vincent Coulomb, suppléant.

Pour le groupe FN, M. Baumann Jean-Pierre est élu titulaire et Mme Mustachia Marie, suppléante.

(Applaudissements)

14. Constitution de la Commission de Délégation de Service Public de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole – Condition de dépôt des listes en vue de l'élection de ses membres

Monsieur LE PRESIDENT.- Lors de notre prochaine séance, nous procéderons à l'élection des membres de cette Commission.

Aujourd'hui, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, nous fixerons simplement les modalités de dépôt des listes.

Je mets aux voix le rapport n°14. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

15. Missions et réceptions - Paiement de dépenses à caractère protocolaire.

16. Frais de représentation de Monsieur le Président.

Monsieur LE PRESIDENT.- Il s'agit là des dépenses protocolaires et des frais de représentation du Président.

Pour ces deux rapports, des rectificatifs vous ont été diffusés à l'accueil de la séance.

Le montant de l'enveloppe protocolaire, fixé par le précédent Président à 40 000 euros, et ce depuis 2008, j'ai souhaité le réduire à 30 000 euros.

Le montant de l'enveloppe de frais de représentation, qui était fixé à 45 000 euros depuis 2008, est ramené désormais à 30 000 euros.

Je ne souhaite pas exagérer la portée de ces mesures d'économie ; elles illustrent néanmoins ma volonté sincère de réduire le train de vie de l'institution et de faire en quelque sorte preuve d'exemplarité.

(Applaudissements)

Je mets aux voix le rapport n° 15. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstentions de Mme Djambaé et de M. Zéribi

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix le rapport n° 16. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Abstentions de Mme Djambaé et de M. Zéribi

17. Affectation aux Groupes d'élus de moyens en personnel pour leur fonctionnement

18. Affectation aux Groupes d'élus de moyens en matériel pour leur fonctionnement – Modalités d'attribution

Monsieur LE PRESIDENT.- Ces deux rapports précisent les moyens humains et matériels attribués aux groupes d'élus pour leur fonctionnement.

Les moyens en personnel sont fixés, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à 30 % de l'enveloppe indemnitaire des élus.

L'enveloppe ainsi déterminée sera ventilée au prorata des effectifs de chaque groupe d'élus.

Je mets aux voix le rapport n° 17. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix le rapport n° 18. Même vote ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

19. Conditions de mise à disposition de véhicules dans le cadre de la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique

Monsieur LE PRESIDENT.- La loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique impose que le Conseil délibère sur les modalités de mise à disposition de véhicules.

La présente délibération autorise cette mise à disposition pour le Président, le Directeur de Cabinet, le Directeur Général des Services et le Directeur Général Adjoint.

Je mets aux voix le rapport n° 19. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

20. Formation des élus communautaires

21. Remboursement des frais de déplacement liés aux formations des élus communautaires

Monsieur LE PRESIDENT.- Ces deux rapports précisent la prise en charge des frais de formation pour les élus, qu'il s'agisse de la formation en elle-même ou des dépenses connexes.

L'enveloppe dédiée aux dépenses de formation est fixée à 15 % de l'enveloppe indemnitaire des élus et sera ventilée au prorata des effectifs de chaque groupe d'élus.

Je mets aux voix le rapport n°20. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix le rapport n°21. Qui est d'avis de l'adopter ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

22. Remboursement des frais de mission des élus communautaires.

Monsieur LE PRESIDENT.- Ce rapport permet la prise en charge des dépenses engagées par les élus dans le cadre de missions réalisées hors du territoire communautaire.

Je mets aux voix le rapport n° 22. Qui est d'avis de l'adopter ?

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

23. Création et composition d'une Commission spéciale pour l'élaboration du règlement intérieur de la Communauté urbaine

24. Élection des membres de la Commission spéciale chargée de l'élaboration du projet de règlement intérieur

Monsieur LE PRESIDENT.- Cette Commission est créée pour élaborer notre règlement intérieur, lequel devra être adopté par le Conseil dans les 6 mois suivant son installation.

Je laisse le soin à cette Commission d'examiner toutes les questions qui lui sembleront utiles.

Je souhaite personnellement vous indiquer tout l'intérêt que je verrais à abaisser à 8 élus le seuil de constitution d'un groupe, afin que le pluralisme et la diversité des points de vue puissent continuer à s'exprimer dans de bonnes conditions au sein de notre Assemblée.

Je vous propose que cette Commission soit composée du Président (ou de son représentant) et de 12 membres, désignés proportionnellement à l'effectif de chaque groupe d'élus.

Je sou mets à votre approbation la liste suivante :

- Josette Ventre
- René Baccino
- Michèle Émery
- Albert Lapeyre
- Anne Daures
- Fabrice Jullien-Fiori
- Daniel Navarro
- Élisabeth Philippe
- Samia Ghali
- Vincent Coulomb
- Éric Le Disses
- Patrick Magro

Je mets aux voix le rapport n° 23. Qui est d'avis de l'adopter ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix le rapport n° 24. Qui est d'avis de l'adopter ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

25. Représentations de la Communauté urbaine au sein de divers organismes

Monsieur LE PRESIDENT.- MPM est représentée au sein de différents Conseils d'administration et de différentes structures publiques ou parapubliques.

Nous avons pris le parti de procéder aujourd'hui prioritairement aux désignations dans certains organismes qui doivent se réunir dans des délais rapprochés ou qui revêtent une importance particulière.

Nous poursuivrons donc ces désignations lors d'une prochaine séance du Conseil.

Je vous précise que j'ai veillé dans la mesure du possible en lien avec les groupes à ce que les différentes sensibilités de l'opposition soient représentées, dès lors bien sûr que le nombre de postes le permettait.

Je vous propose donc les désignations suivantes :

- Au Conseil d'Administration du Parc National des Calanques :

- Titulaire : Mme Isabelle Savon qui est élue des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements de Marseille et qui englobe une part du Parc National des Calanques, raison de ce choix,

- Suppléante : Mme Michèle Émery, élue des 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements, qui englobe une autre très grosse partie du Parc National des Calanques pour ne pas dire même la partie la plus importante.

- À l'Assemblée Générale et au Conseil d'administration de la Société Locale d'Équipement et d'Aménagement de l'Aire Marseillaise (SOLEAM) :

- Titulaires : M. Lionel Royer-Perreaut
Mme Valérie Boyer
M. Bernard Jacquier
Mme Sabine Bernasconi

- Au Syndicat Mixte Transports Est Etang-de-Berre (SMITEEB) :

- Titulaires : M. Robert Assante
M. Éric Diard
M. Claude Piccirillo
M. Roland Mouren
M. Jean Montagnac
M. Vincent Gomez
- Suppléants : Mme Anne Daures
M. Marie-Xavière Scotto Di Uccio
Mme Brigitte Virzi
Mme Émilie Dournayan
M. Michel Dary
M. Georges Rosso

- Au sein du GIP Marseille Rénovation Urbaine (MRU) :

- Titulaire : Mme Sandra Saloum Dalbin

- Suppléante : Mme Michèle Émery

- Au sein du Conseil de Développement du Grand Port Maritime de Marseille :

- Titulaire : M. Michel Dary

- Au sein de la Société Publique Locale de Développement Economique et Portuaire (SEMIDEP) :

- Titulaires : M. Jean-Louis Tixier
Mme Régine Gourdin

- Au sein de la Société d'Économie Mixte pour la Construction et l'Exploitation du Marché d'Intérêt National de Marseille (SOMIMAR) :

- Titulaires : M. Bernard Jacquier
Mme Arlette Fructus
Mme Josette Ventre
Mme Monique Cordier
M. Claude Vallette
M. Didier Zanini
M. Yves Beauval
M. Eugène Caselli

- Suppléante : Mme Virginie Monnet Corti

- Au sein de la Commission d'Indemnisation Amiable des Préjudices Commerciaux :

- Titulaires : Mme Martine Vassal
M. Robert Assante

- Au sein du Conseil d'Administration de l'Établissement Public d'Aménagement Euroméditerranée :

- Titulaire : Mme Laure-Agnès Caradec
- Suppléant : M. Lionel Royer-Perreaut

- Et enfin, au sein du Conseil d'Administration de la Régie des Transports de Marseille

- Titulaires : M. Robert Assante
M. Albert Guigui
M. Jean-Louis Tixier
M. Maxime Tommasini
M. Dominique Tian

M. Jean-Pierre Bertrand
M. Antoine Maggio
M. Vincent Coulomb
M. André Molino

S'agissant des autres membres du Conseil d'Administration, je vous informe que sont désignés :

- Mme Jeanne Lamant comme représentante de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille Provence,
- M. Cyrille Baquier, M. Jacques Bevançon, comme représentants des Clients et Usagers des Transports Collectifs.
-

Je me permets de vous signaler que M. Bacquier est handicapé et se trouve être en fauteuil, il sera donc une présence du handicap dans les transports en commun.

- M. Didier Lasselin, Collège « Cadres »,
- M. Georges Chahine, Collège « Exécution »,
- M. Francis Verdier, Collège « Maitrise », comme Représentants du Personnel.

Un Représentant du Conseil général est en attente de notification ainsi qu'une personne qualifiée.

Je mets aux voix le rapport n°25.

Si chacun l'accepte, nous voterons au scrutin public, à main levée, et globalement pour l'ensemble des désignations que je viens d'énumérer.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

26. Autorisation, pour le Président de recourir à l'emprunt, aux instruments de couverture, aux lignes de trésorerie et de déroger à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'État

Monsieur LE PRESIDENT.- Pour conduire une politique de gestion active de la dette, il importe d'agir avec rapidité et réactivité, et dans des délais compatibles avec la volatilité des marchés. Il est donc nécessaire que le Président reçoive délégation du Conseil pour exercer certaines compétences en matière de gestion de dette et de trésorerie.

Je sou mets donc ce rapport à votre approbation. Qui est d'avis de l'adopter ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

27. Lancement de la concertation préalable et engagement d'une évaluation préalable en vue de recourir éventuellement à un contrat de partenariat pour la réalisation du Boulevard Urbain Sud (BUS) à Marseille

Monsieur LE PRESIDENT.- Ce projet stratégique pour les déplacements à Marseille doit devenir une réalité.

Reliant la Pointe-Rouge à l'échangeur Florian, qui est le pont qui enjambe l'autoroute dit d'Aubagne, le boulevard urbain Sud doit être le maillon fort de nos

infrastructures de transport et constituera le prolongement logique de la L2 dont les travaux ont été engagés et dont M. Caselli tout à l'heure signalait la participation de la Communauté urbaine. Donc en quelque sorte, le BUS n'est que le prolongement de la L2.

Il serait coupable, si nous n'agissons pas avec responsabilité, je veux entendre les promesses de l'État qui nous a assuré que la L2 devrait s'achever en 2017, c'est-à-dire demain, que nous ne prenions pas, un maillon au moins, la suite après le pont Florian pour pouvoir irriguer le flot de voitures qui viendraient se stocker et qui, au lieu de fluidifier la circulation, créerait là un embouteillage monstrueux sur ce pont Florian qui n'aurait rien de glorieux et qui, en tout état de cause, ne pourrait pas être le pont d'Arcole.

En conséquence de quoi, la concertation doit intervenir le plus tôt possible.

Par ailleurs, compte tenu du coût du projet évalué à ce jour à 300 millions d'euros et de l'intérêt qu'il y aurait pour l'agglomération à ce qu'il soit achevé dans les meilleurs délais, un partenariat pourrait être justifié et envisagé pour tout ou partie de ce Boulevard Urbain Sud.

À cet égard, il convient d'approuver aujourd'hui l'engagement d'une évaluation préalable, qui étudiera en détail la possibilité de recourir à cette procédure.

Y a-t-il des interventions sur ce sujet ?

Monsieur POGGIALE.- Monsieur le Président, chers collègues,

Vous êtes élu dans les quartiers Sud de Marseille et c'est vers le Sud que vous lancez votre première décision de réalisation. C'est de bonne guerre.

J'espère que la deuxième ira au Nord ou vers Château Gombert avec le métro. Nous le verrons bien.

Pour tout vous dire, ce n'est pas pour nous déplaire, car s'agissant de ce Boulevard Urbain Sud, nous nous sommes retrouvés très peu avec notre collègue Marie-Françoise Palloix, à défendre cette priorité d'investissement en lieu et place du tunnel Prado Sud, qui n'est rien d'autre qu'une nouvelle pénétrante autoroutière en centre-ville, à un tarif de passage qui visiblement le rend peu fréquentable.

À ce propos, vous nous direz Monsieur le Président, comment vous allez réussir à lever cette condition qui stipule, dans le contrat de concession de TPS, un renvoi à 2026 de toute réalisation du Boulevard Urbain Sud.

Question que vous aviez vous-même également soulevée, en séance, sans qu'elle vous empêche d'approuver la mise en œuvre du contrat ; question à ma connaissance toujours pas résolue.

À moins que le fameux partenariat public privé envisagé soit au bout d'une négociation, issu de la même maison que la société TPS...

En tout état de cause, nous exprimons les plus vives réserves quant au recours au partenariat public privé, dont la qualité de réalisation est très loin d'être avérée dans beaucoup d'endroits et coûte une fortune en loyers reversés par la collectivité.

C'est la raison pour laquelle nous demandons expressément que l'étude de faisabilité économique balaye sérieusement toutes les options possibles, pour permettre à la Commission en charge du dossier et à notre Conseil un choix réellement éclairé.

En résumé nous sommes pour le lancement de cette concertation, mais cela ne vaut pas quitus du projet et des conditions financières de sa réalisation.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous réponds tout de suite. Je comprends que vous soutenez le projet, sans le soutenir, tout en le soutenant... mais c'est logique, car ce projet est irréfutable. Il est non seulement au service de tous les Marseillais, mais aussi de tout ce qui entre et sort de notre ville, car il va permettre des échanges à tous les niveaux.

Faire la L2 sans imaginer de poursuivre cet hémicycle, puisqu'il ne s'agit que d'un arc de cercle de contournement de notre ville de 860 000 habitants, me paraît être une aberration.

Nous sommes probablement et tristement une des dernières grandes villes d'Europe à ne pas être dotée d'un boulevard de contournement. On ne reviendra ni sur les affres de la L2, ni sur les engagements qui avaient été pris à l'époque pour faire le Boulevard Urbain Sud et n'ont pas pu être réalisés. Pour cause, je le comprends bien. Il n'en reste pas moins que cela reste une priorité pour nous tous, car c'est d'un usage favorable aux transports, mais je dirais que c'est une nécessité économique indispensable pour que l'on puisse mieux circuler dans cette ville. Car vous le savez, notre ville est gravement endommagée par des embouteillages monstrueux qui sont préjudiciables à la santé publique d'une part et à l'économie de cette ville d'autre part. En tout ou partie, je pense qu'il est nécessaire.

Soyez assurés que la Commission pour laquelle vous venez de voter sera la plus vigilante possible.

Quant à ce que vous avez soulevé, ce codicille qui avait été inclus, j'en ferai mon affaire. Je discuterai avec la société du tunnel Prado Carénage, mais cela ne m'empêchera pas d'avancer.

Monsieur COULOMB.- Monsieur le Président, je ne reviendrai pas sur l'utilité du Boulevard Urbain Sud, il est pris en compte dans le PDU. Le PDU a été voté ici très largement. Donc, tout le monde est bien conscient de l'utilité de ce projet dans le prolongement de la L2.

J'attire l'attention de mes collègues ici sur l'éventuel choix d'un partenariat public privé. Cette façon de faire, qui peut apparaître comme l'alfa et l'oméga de la gestion moderne des grands projets d'infrastructure, est dangereuse. Je ne citerai que trois éléments pour lesquels je trouve personnellement que ce n'est pas une bonne mesure.

Tout d'abord, c'est un emprunt camouflé qui n'apparaît pas dans notre endettement. Mais il nous coûte plus cher parce qu'il est porté par un partenaire intermédiaire et non par des prêteurs de premier rang.

La deuxième chose est que nous perdons la maîtrise d'œuvre complète du projet puisque nous allons prendre un engagement par rapport à un partenaire, qui, parce qu'il nous apporte le financement, s'engage lui aussi sur un coût de réalisation. Et une fois que cet engagement est pris, on ne peut plus y revenir. Les pays nordiques qui avaient lancé cette procédure de PPP en reviennent de plus en plus parce qu'ils se rendent compte, avec l'expérience, que le retour qu'ils ont sur ces équipements financés avec ce mode de gestion est loin d'être à la hauteur des espérances qu'il y avait mises.

Je voulais simplement attirer l'attention. Donc que l'on évalue ce que cela peut représenter, avec les différents coûts. Je suis bien conscient de la qualité et de la réalité financière de collectivité, et vous aussi maintenant Président, donc, je sais bien que l'on ne peut pas faire n'importe quoi. Néanmoins, regardons-le de près, car je vous en conjure, le PPP est franchement la plus mauvaise des solutions.

Monsieur LE PRÉSIDENT.- Mon cher collègue Coulomb, j'accepte les recommandations, les conseils de tous, très sincèrement. Mais qu'il me soit permis de vous dire que si nous avons suivi ce type de préconisations, et permettez-moi de monter d'un cran et de passer au niveau de l'État, nous n'aurions aujourd'hui pas réalisé le Balardgone (c'est une appellation incontrôlée), c'est-à-dire la réunion des états-majors des armées françaises à Balard.

Je présidais la Commission de Défense des Forces Armées lorsque ce projet a été initié. Il a été vilipendé par l'opposition de l'époque à l'Assemblée nationale. Aujourd'hui, l'entreprise que je vais citer, Bouygues, a terminé les travaux. Les états-majors de nos armées y sont installés et le gouvernement d'aujourd'hui, qui critiquait la position hier, a fait

installer nos soldats, les soldats de la France, dans ces nouveaux bâtiments que nous ne pouvions pas réaliser autrement qu'avec un partenariat public privé.

Je vous dirais aussi que tel qui rit vendredi dimanche pleurera, car l'actuel gouvernement s'était montré très dur à l'égard de ce mode de financement, un peu comme vous le dites. D'ailleurs vous n'avez pas été dur, vous avez été précautionneux, j'ai bien noté...

Pour revenir à Marseille, comment est achevée la L2 ? Le gouvernement fait un partenariat public privé. Avec qui ? Bouygues. Donc vous voyez, il faut être prudent.

Finalement, si le gouvernement, je ne le critique pas, n'avait pas eu recours au partenariat public privé pour la L2, elle serait toujours en plan, si vous me permettez cette expression, car les collectivités locales ont toutes des finances dans l'épure. Le gouvernement et les collectivités qui cofinancent ce projet n'auraient pas pu reprendre les travaux. Donc je pense qu'on ne peut que se féliciter de cela.

Deuxièmement, engager les travaux du Boulevard Urbain Sud est un engagement que j'avais pris, donc je tiens mes engagements. Vous l'avez dit, prudemment d'ailleurs, nos finances ne peuvent pas nous permettre des débordements trop importants et le coût très lourd de cette voirie ne nous permet pas de le faire en fonds propres. Je sais très bien que si mon prédécesseur ne l'a pas engagé dans la mandature qui a été la sienne, c'est précisément parce que les finances et l'autofinancement ne lui permettaient pas de le faire. Il s'y était engagé, il me l'avait promis, il l'avait d'ailleurs dit publiquement et pas uniquement dans le creux de mon oreille.

Donc, les choses étant ce qu'elles sont, je pense que c'est un devoir de responsabilité que nous avons, aux meilleures conditions (et je serai, là aussi, parcimonieux et vigilant) de faire ces travaux qui sont absolument indispensables à l'aune de 2017.

Je tire la sonnette d'alarme quelles que soient les majorités. Je l'ai fait avec Jean-Claude Gaudin avant que le Président Caselli ne prenne la présidence pour dire que si nous ne coordonnons pas la fin des travaux de la L2 et les travaux du Boulevard Urbain Sud, nous allons vers une catastrophe. Donc aujourd'hui, je ne peux pas revenir sur ce qui a été dit. Je vais mettre en harmonie ce que je dis avec ce que j'ai dit que je ferai.

Monsieur CASELLI.- Monsieur le Président, j'aurais une intervention un peu différente de mon ami Vincent Coulomb.

J'ai été moi-même Président de cette institution. J'en connais les contraintes et j'en connais les enjeux. L'enjeu, c'est que le Boulevard Urbain Sud, vous l'avez dit, est indispensable à la circulation dans Marseille. Premier point.

Deuxième point – nous en avons souvent parlé ensemble puisque vous étiez l'ardent défenseur du Boulevard Urbain Sud et toute la responsabilité à ce moment pesait sur moi – je vous avais dit que nous ne pouvions pas le financer. Je comptais pouvoir le financer, au moins le début, c'est-à-dire Florian (environ 100 millions d'euros, c'est la partie la plus chère du Boulevard Urbain Sud car il faut faire des trémies, etc.). J'ai dit que les finances ne nous permettaient pas de le financer en l'état et qu'il faudrait recourir à un partenariat public privé, comme la L2. Je ne suis pas un aficionado du PPP, mais je crois que nous n'avons pas d'autre choix.

Le PPP, tel qu'il est fait sur la L2 est complètement différent du PPP qui a été fait sur le stade Vélodrome. C'est un PPP qui ressemble à un prêt différé, c'est-à-dire que l'État abonde 27%, la Région 27,5%, le Conseil général, 22,5% et la Communauté urbaine 22,5%. Chacun s'en sort, j'allais dire, à moindres frais. On sait ce que cela coûte : 24 millions cette année parce que l'on paie pratiquement un an et demi et 15 millions d'euros, les six années suivantes. C'est cher, mais ce sont des travaux extrêmement importants. Il en est de même pour le Boulevard Urbain Sud.

Le seul moyen pour moi de le réaliser, et nous en avons souvent parlé, c'est de faire un partenariat public privé du même type que la L2. Donc d'un côté, il faut se rapprocher du gouvernement en place pour qu'il accepte de financer sa part, de monter un PPP. Si l'État est maître d'ouvrage, peu importe, je pense qu'il y a quand même des gens sérieux pour mener ce type de projet. Ils choisiront la société qui gagnera l'appel d'offres, comme cela a été le cas sur la L2. Peu importe en tout cas, car les sociétés de très grands travaux publics sont toutes extrêmement compétentes.

Mais le seul moyen de faire le Boulevard Urbain Sud aujourd'hui, vu les finances de la Communauté urbaine, et vu demain les finances de la future Métropole, ce sera, à mon avis, de passer par un PPP du même type que celui de la L2.

Donc, je vous suis, au nom de la continuité républicaine sur ce dossier. Je vous remercie.

(Applaudissements)

Monsieur ROYER-PERREAUT.- Merci Monsieur le Président. Qu'il me soit permis à cette occasion tout d'abord de vous remercier de cette décision. J'associe à mon propos mon collègue Maire des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements, Yves Moraine.

Au-delà de la symbolique que votre décision représente que d'inscrire ce rapport lors de notre premier Conseil, je vois surtout l'occasion d'illustrer la volonté politique qui est la vôtre de prendre des mesures relativement difficiles de maîtrise des comptes publics (et on a eu un large débat tout à l'heure) et en même temps de bien montrer que cela ne signifie pas pour autant que nous allons abandonner les grands projets structurants de notre ville et de notre agglomération.

Je voulais, dans le préliminaire de mon propos, vraiment insister sur le fait qu'il y a une très grande cohérence entre les décisions que nous avons été amenés à prendre en début de Conseil et cette décision que nous allons voter à cet instant.

Alors oui, vous l'avez dit, c'est une obligation que de réaliser ce Boulevard Urbain Sud. Le Maire du 6/8 et le nouveau Maire du 9/10 que je suis, considèrent qu'au-delà du fait que c'est la continuité normale de la L2, c'est surtout le désenclavement des quartiers Sud et Est de Marseille qui se développent et qui ont à accompagner un développement urbain que nous approuvons. Mais il ne peut se faire intelligemment que s'il y a les infrastructures viaires d'une part et des infrastructures de transport d'autre part qui vont de pair.

Cet ouvrage, comme l'a dit fort justement et de manière très équilibrée le Président Caselli, est un ouvrage qui coûte très cher. 300 millions d'euros dans sa totalité.

Le débat que nous avons eu en début de séance nous montre à l'évidence que nous n'avons pas 300 millions pour réaliser cet ouvrage. Donc il faut effectivement recourir à différentes solutions de financement.

Vous nous proposez des études pour savoir comment nous pouvons recourir au partenariat public privé.

Nous avons, de toute manière, trois solutions budgétaires. La première, que l'on évacue tout de suite, c'était la solution de la maîtrise d'ouvrage par MPM dans sa totalité. Ce n'est tout simplement pas possible, donc on l'évacue.

La deuxième solution, c'est d'avoir une réalisation par le PPP sur l'ensemble de l'ouvrage, c'est-à-dire sur les 300 millions d'euros. Ce sera à l'étude de nous montrer si c'est possible ou pas.

Et puis, il y a une troisième solution qui est peut-être celle qui ménage les obligations et les réalités de l'institution. Elle consiste à faire porter par l'institution la réalisation d'une partie de l'ouvrage et une autre partie par un partenariat public privé.

En tout état de cause, si nous voulons être crédibles, si nous voulons avancer, il faut avoir ces études à disposition. J'ai bien compris que sous cette volonté d'accélérer la cadence sur ce dossier, il y a quand même dans l'idée de faire en sorte que nous soyons amenés à nous positionner, via une enquête publique, dès la fin de cette année. C'est très intéressant car cela nous permettra, une fois l'enquête publique terminée, de basculer sur le mode de financement.

Nous avons un calendrier connu de tous, celui de la Métropole à partir du 1^{er} janvier 2016. Je trouve très pertinent que nous soyons prêts sur le plan des études, sur le plan de la manière de financer cet ouvrage au moment de la bascule à la Métropole. Je crois que c'est le sens qui vous anime.

En tout état de cause, sachez, et c'est ce que je souhaitais vous dire, que les élus de cette majorité, et au-delà, les élus des 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements et des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements, vous sauront gré d'avoir pris à bras-le-corps ce dossier.

Je suis persuadé, compte tenu de l'attachement qui vous a animé sur cette question depuis de nombreuses années, que nous allons avancer à grands pas puisque, comme vous l'avez rappelé très justement, il en va de l'intérêt de nos populations.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci beaucoup.

Je sou mets à votre approbation le rapport n°27. Qui est d'avis de l'adopter ?

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine

Monsieur LE PRESIDENT.- Avant de lever la séance, je voudrais juste vous dire quelques mots sur celui qui a assuré pendant cinq années la Direction Générale des Services, Joël Raffin, ici à ma gauche.

Je le connais depuis de très longues années. J'ai toujours apprécié sa courtoisie et sa disponibilité puisqu'il a servi pendant 34 ans, ce qui n'est pas rien, à la Ville de Marseille. Comme j'y ai servi à peu près autant de temps, on peut dire que nous avons cheminé ensemble.

Je voulais dire à Joël Raffin, après les cinq années qu'il a passées ici, toute la reconnaissance que j'ai pour le grand serviteur des collectivités qu'il a été, avec beaucoup d'engagement, de disponibilité, de compétences et de don de soi.

Vous allez continuer une autre aventure en reprenant un poste de DGS du côté de la vallée de l'Huveaune. Donc à cet instant, puisque c'est pour vous, la dernière séance avec nous, je voulais vous dire en mon nom, mais aussi au nom de l'ensemble des conseillers communautaires, au revoir. Vous connaissez bien cette maison, vous en connaissez mieux les arcanes que moi, les couloirs, les comptes aussi d'ailleurs, vous êtes toujours ici chez vous. Vous ne serez pas très éloigné.

C'est un autre qui va prendre la suite, M. Jean-Claude Terrier. Il était le Directeur Général du Grand Port de Marseille. Il va prendre votre succession. Je lui souhaite bon vent. Il sera à votre place à l'occasion de notre prochaine séance.

Merci Joël de tout le travail que vous avez fait au service de la Communauté urbaine.

(Applaudissements)

Quelques mots pour la bonne marche de vos calendriers. Nous allons essayer de travailler de la manière la plus agréable pour tous. Nous savons que nous sommes tous un peu surchargés.

J'installerai successivement les onze Commissions au cours de la matinée du mardi 6 mai. Les Commissions concernées se réuniront dès la semaine suivante (celle du 12 mai) pour examiner les rapports inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance. Notre prochaine séance plénière est prévue pour le vendredi 23 mai.

J'ajoute une communication, bien que M. Amiraty ait donné l'information *in petto*. Le juge administratif s'est prononcé. Il ne s'est pas prononcé sur la légalité du fini parti. Il nous a simplement rappelé que l'aménagement des horaires de travail était de nature réglementaire et nécessitait donc un vote du Conseil après avis du Comité Technique.

Ceci étant dit, il nous laisse un délai de 6 mois pour régulariser cette situation. Ce calendrier est compatible avec celui que je m'étais fixé, avec le vote d'un contrat de propreté au début de l'été qui portera d'ailleurs sur d'autres sujets que le seul sujet du fini parti.

Nous disposons donc du temps nécessaire et suffisant pour dialoguer d'une part avec les syndicats représentatifs et d'autre part avec les élus que vous êtes. Bien entendu, nous respecterons les procédures du juge administratif qui nous seront rappelées.

Je vous remercie de m'avoir écouté. La séance est levée.

(La séance est levée à 12 heures 12.)